





MARC LABARBE AUCTION HOUSE

FRENCH PRESIDENT ARMAND FALLIERES' COLLECTION (1906-1913)

Thursday 17 November 2022 at 5:00 p.m. (UTC+1)

Address: 3 boulevard Michelet - Toulouse, France

VIEWING

Monday 14 November 2022 Tuesday 15 November 2022 Wednesday 16 November 2022

10:00 - 12:00 a.m | 2:00 - 5:00 p.m.



Gustave LE GRAY (1820-1884)

Portrait de Mme G.L
Signed and dated « 1853 Gustave Le Gray » (lower right)
Canvas
125x95 cm (4'1"x 3'1-½")
Exhibited at the Salon of 1853
Relined. Original frame in wood, with gilded stucco
(condition report on request)

For Auction Est. € 30,000 - € 50,000





BIOGRAPHY

Jean Baptiste Gustave Le Gray (III. 1.) was born in France on 31 August 1820 in the village of Villiers-le-Bel, not far from Paris in the Val d'Oise. He died on 29 July 1884 in Egypt, in Cairo. The only son of Jean-Martin Le Gray (approx. 1770-1855 and of Catherine Eulalie Gay (approx. 1785-1861), he was apparently adored by his parents.

Having reached his majority, he went to work as a clerk in the practice of Mr. Edme Lechat, a notary at Villiers-Le-Bel. As early as 1842, his taste for the fine arts brought him to Paris where he became the student of Paul Delaroche (1797-1856) alongside Henri le Secq and Charles Nègre. He trained there as an artist while simultaneously undertaking advanced scientific research on the subject of a new passion, photography.



III. 1 Self-portrait of Gustave Le Gray

Positive photograph mounted on cardboard : salted paper from negative on a glass plate treated with collodion

1850-1855

Dimensions (oval view): 7 3/4 x 5 1/5 inches (20 x 14 cm)

BnF, Paris

According to Sylvie Aubenas, Le Gray had already left France for Rome in the summer of 1843 (somewhat before Paul Delaroche did). Jean-Léon Gérôme followed him shortly afterwards and Le Secq arrived in 1844¹. Le Gray found love there in the form of a beautiful Roman, Palmira Madeleine Gertrude Leonardi (born in Rome 1823/died between 1865 and 1882). He married her on the 12 May 1844 in the Church of San Giacomo in Augusta² in Rome.

Six children were born of their union between 1845 and 1857. Four daughters died prematurely, Julie Octavie (date of birth unknown) in 1849 and, in the same year, Elvire Mathilde Julie Miriam aged 3, Elvire Françoise Eulalie in 1858, aged 13; in 1860, it was the turn of Berthe Lodoisika Palmira to pass away at the age of 7.

For the visionary photographer that he had become, these years of repeated periods of mourning and of terrible sorrows were despite everything « the most productive ones, the years in which he enjoyed his greatest success, the years in which the splendour and opulence of the Second Empire became «the favourite of the scientists, the rich and the powerful³».

Le Gray continued, even so, to paint and, at the Paris Salon of 1853, he exhibited an oil on canvas which was a portrait of his wife Palmira, under the evocative title of « Madame GL⁴ ».

The discovery by Mr. Marc Labarbe of this painting which has preserved ever since by his descendants and has come down to us today, reveals, in a quite striking way, the most intimate part of the artist's life: his attachment as a young man to painting and to his first love

On 9 May 1860, riddled with debts, dropped by the inheritors of his patron and benefactor the Count of Briges⁵, Le Gray left Marseille on the schooner of Alexandre Dumas for a journey to distant shores, without wife or children, never to return.

Palmira, at a loss, without support from then on, decided to look for backing from her Roman family, bringing with her on the journey to Rome her youngest child, Emile Eugène, aged 5. Any trace of Palmira's life from 1865 has definitively disappeared despite our research.

¹ Sylvie Aubenas (dir.), Gustave Le Gray, 1820-1884, Paris, Bnf/Gallimard, 2002, 400 pages

 $^{^2}$ The union of Gustave and Palmire Le Gray was transcribed in France on 23 September 1845 in the registers of Villiers-le-Bel, Archives du Val d'Oise, 1845, act n°50

³ Sylvie Aubenas op.cit, introduction p.12.

⁴ It should be noted that the surname Le Gray is spelled rather fancifully, sometimes Le Gray, sometimes simply Legray.

⁵ Arch. nat. Minutes et répertoires du notaire Théodore Frédéric CHARDON, 22 novembre 1855-

¹⁷ octobre 1866 (étude LXXIX) côte MC/ET/LXXIX/734; MC/RS//1181. The company that Gustave Legray had formed on 19 August 1857 with Marie Alphonse Albert and Ernest Charles de Briges under the business name commercial name "H. Legray et Cie" was dissolved on 1 February 1860. Pierre Joseph Martinet, lawyer and liquidator drew up the specifications for the sale of the business. This included the clientele, the furnishings and "the right to take the title of successor of Mr Gustave Legray and Company, patented photographers of His Majesty the French Emperor". The price is evaluated at 80,000 francs.



Le Gray died in Egypt, in Cairo, in 1884, in the company of a very young woman who was the companion of his last days and had just given birth to a little girl, Hélène Le Gray.

Emile Eugene (1857-1878) made his way back to Paris where as a adult he practiced the trade of copper-turner. He died on 4 August 1878 at the age of twenty one because of an accident the cause of which remains unknown. His death at 5 in the morning at Laennec Hospital was followed by his burial in the cemetery of lvry «in a common grave of the 15th division6».

⁶ Archives de la Ville de Paris, burial registers. The women's section of Le Laennec Hospital had been transferred to lvry, was there a part of the lvry cemetery reserved for the indigent?

AN INDISPUTABLE PROVENANCE THROUGH FAMILY TRANSMISSION

• Romain Alfred Le Gray (1851-1938): only survivor among the children of Gustave and Palmira Le Gray

The hopes of a possible descendance lay at this point with just one person, the fourth child of the siblings, Romain Gustave Alfred le Gray, known as Alfred, born on 9 March 1851 and baptised on 30 March of the same year at Saint Louis d'Antin in Paris. Alfred Le Gray married Marie Léonie Lemaitre⁷ (1853-1928) on 20 May 1882. She was a widow from her first marriage to Joseph Adolphe Lebret (1849-1880) with whom she had had two sons, Paul (1875-1933) and Georges (1880-1912). A little girl was born of the new marriage, Gabrielle Jeanne Le Gray (3 December 1882 to 14 August 1883) but she died at the age of eight months in the home of Louis Esnaut, husband of her wet-nurse. Esnaut was a road worker in the village of Autels Villevillon⁸.

Alfred brought up his wife's two boys as if they were his own. The couple settled some years later in the Oise at Le Plessis-Brion, as the 1906 census attests. Marie Léonie died there in 1928 and Alfred in 1938. Their burial in the same tomb⁹, side by side, brought the direct line descendance from Gustave Le Gray to an end.

The painting of Palmira lived on in the inheritance of Paul Lebret, the stepson of Alfred Le Gray.

• Paul Lebret, step-son of Alfred Le Gray: a flawless trajectory

Paul's younger brother George died at the age of 45. Paul inherited the portrait of Palmira during Alfred's lifetime. He had a brilliant career, to judge by what we know of it. He entered the Ecole des Beaux-Arts in 1891, becoming the student of Julien Guadet and Edmond Paulin. Having graduated in 1904, he was

⁷ Archives Départementales de Paris, Mariage Paris 20e, folio 224. Marriage of Romain Gustave Alfred Legray born in Paris, former 1st arrondissement, on 9 March 1851, commercial employee living in Paris at 3 rue de Villiers, son of JB Legray, 62 years old, photographer, living in Egypt (Cairo), consenting to the marriage at the end of an act received by the term of an act received by the chancellor of the French consulate in Cairo on March 10th and of Palmira Madeleine Gertrude Leonardi, his absent wife, as noted in an act of notoriety, drawn up by the of the peace of the 2nd arrondissement of Paris, on the one hand, and Marie Léonie Le Maitre, born in Paris, former 6th arrondissement, on 4 June 1853, commercial employee, domiciled at rue de Belleville, 168, with her mother, daughter of age of Paul Le Maitre, deceased, and of Léonie Topsent, his widow, aged 52 years, without profession, present and consenting, widow of present and consenting, widow of Louis Joseph Adolphe Emile Lebret who died in this district on district on 15 April 1880 (the 20th). The banns were published in the 20th and 17th arrondissements of Paris.

⁸ Archives d'Eure-et-Loir Les Autels-Villevillon, death, 14 August 1883, folio 109. Les Autels-Villevillon is a small town in France in the department of Eure-et-Loire. Was the child born premature? Did she have significant after-effects that justified her placement with a foster father far away? The record states that the father 'does not know how to sign'.

⁹ There is an error in the date of birth engraved on Alfred's grave: 1861 instead of 1851.

appointed chief architect of the city of Paris and of the Department of the Seine¹⁰. He was entrusted with the « enlargement of the Musée of Carnavalet. He built the townhouse of the Marquis of Albufera, and that of the Comte de Germigny in Paris, as well as the Castle of Sassy in the Calvados¹¹».

Paul married Madeleine Letertre (1882-1929) on 31 January 1905 at Saint-Philippe-du-Roule. They had three children together, Robert born 27 December 1905 in Paris, Antoinette born in 1912 et Paul Jean-Louis born in 1923. Following the sudden death of her father at the age of 58, Antoinette Lebret took possession, in her turn, of the painting of Palmira.

A PRESTIGIOUS PROVENANCE, A NATIONAL DESTINY

• Antoinette Lebret, step granddaughter of Alfred Le Gray

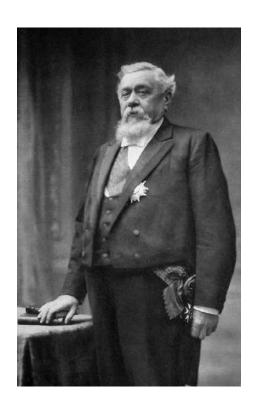
Antoinette Lebret, daughter of Paul Lebret, married André Lanes (1911-1982) on 3 August 1942. Through this brilliant marriage, Palmira Le Gray's portrait takes on an extra and unexpected lustre. André Lanes was, in fact, none other than the son of Anne Fallières (1874-1962) herself the daughter of Armand Fallières (1841-1931) who was a senator in 1890, President of the Senate in 1899 and President of the French Republic from 1906 to 1911. André's father was Jean Lanes (1859-1940), Paymaster General of Versailles, Minister of the Interior, Minister for Justice and Secretary to the Presidency of the Republic.

Anne Fallières and Jean Lanes were married in the Church of the Madeleine in Paris on 10 August, 1908. Anne Fallières received sumptuous gifts on this occasion. Among them was « a superb pendant », a sapphire encircled by diamonds which was the gift of the Emperor and Empress of Russia; another gift was « a jewellery box in gold and enamel given by the town of Rambouillet¹² ». These pieces of jewellery have disappeared from the family's possession without leaving any clear trace in family recollections. Gustave Le Gray's painting was, in contrast, inherited by Antoinette and André Lanes at the death of Armand Fallières in 1962, sign of a particularly strong attachment to it. Loupillon, his estate in the South of France, went to them; its viticultural excellence had been, according to certain sources, the subject of endless boasting by President Fallières at the Elysée Palace!

¹⁰ A collection of Paul Lebret (1875-1933) donated by his son Robert in 1987 is held at the IFA L'Institut français d'architecture, in Pierrefitte-sur-Seine. Other drawings by him are in the Musée d'Orsay.

¹¹https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/fonds/FRAPN02_LEBRE

¹² Journal de la Manche et de la Basse-Normandie, 12th August 1908, p.2.



Official portrait of French President Mr. Armand Fallières (1906)

• The children of Antoinette and André Lanes : the great-grandchildren by marriage of Alfred Le Gray.

Two children born of the marriage of Antoinette et André Lanes are still living. They inherited the property in their turn, and the painting still adorns one of its rooms.

The intensity with which Palmira gazes outwards at us demands a response, as does her simple presence in this house full of the history of France. What a stunning revenge this is on fate, on her shattered destiny that was marked by the loss of children at an early age, by a husband abandoning her and by such a very precarious existence. Thus her portrait, that had been secluded in her descendants' home, is thrust for good into the light. It reveals to us the qualities of gentleness, devotion and tolerance which contributed to the scientific research and ambitions of Gustave Le Gray.

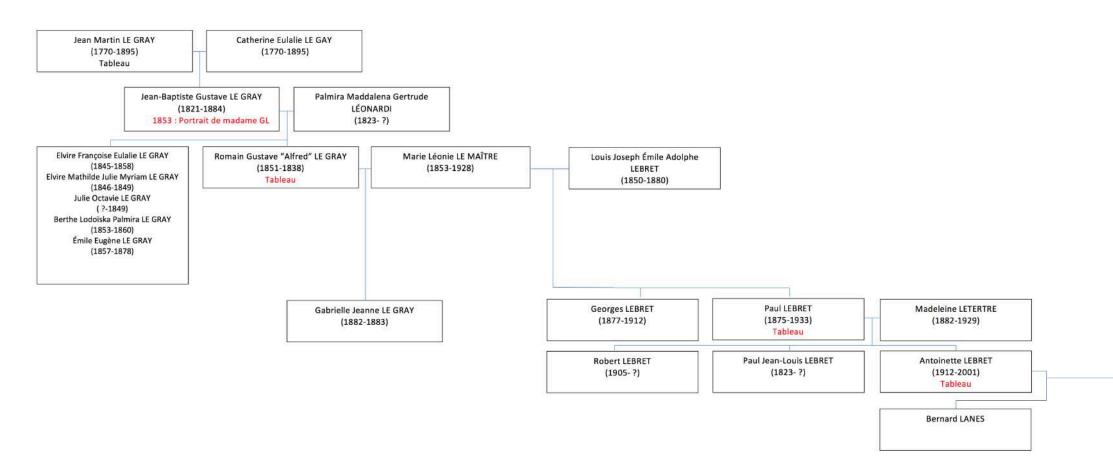
She is married from this point on and for good to the world-renowned photographer that he has since become.

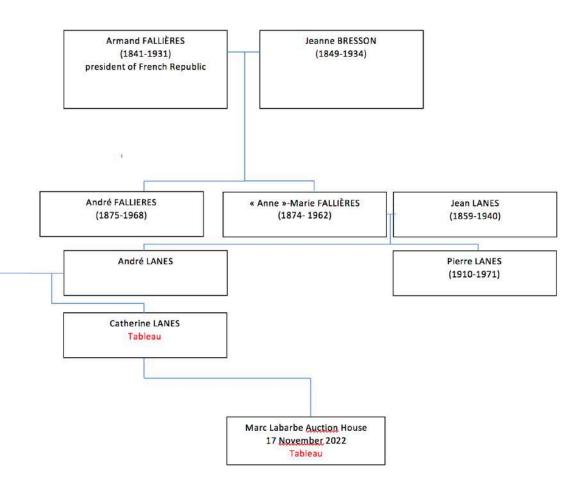
The painting deserves its place in the sun, irrefutably: through its author, one of the greatest world photographers; through its subject, the actual wife of Gustave Le Gray; through the quality of its execution revealing, as does his photography, an ability to express emotion or controlled feeling; and through, finally, one of its owners, Armand Fallières, President of the French Republic from 1906 to 1911.

Véronique Dumont Castagné Art historian

GENEALOGY

(Double page display for better reading)





OUR PAINTING

The painting of Gustave Le Gray has remained known in only a small number of circles up to now, and few of his canvases have survived. Sylvie Aubenas, Head of Conservation in the Department of Prints and Photography at the Bibliothèque Nationale de France (National Library of France), pointed out in 2002, in the publication written for a exhibition of the artist's photographs in 2002 that, up to then, no painting had been identified as by his hand¹³. But Le Gray painted all through his life in parallel with his activity as a photographer, in Paris and in the Orient. Portraits or Orientalist scenes were always his preferred subjects. While he painted the portrait of



Ill. 2. Gustave Le Gray, *Portrait of the Empress Eugenie*. Oil on canvas, 1869. Height 120 cm, Width 100 cms. Private collection

¹³ See *Gustave Le Gray 1820 - 1844*. [Exhibition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 19 March - 16 June 2002] curated by Sylvie Aubenas, BNF - Gallimard, Paris, 2002, p. 13: We know nothing of Le Gray's painting: not a single painting has been identified despite the fact the he painted all his life".

Madame GL at the age of 33, he was 49 when he carried out a commission for the Pacha of Egypt to paint the Empress Eugenie (III. 2).

It was under the title of *Portrait of Madame GL* that our oil on canvas was presented at the Salon of Living Artists in 1853 (III. 6), the year in which, among some the 1,200 works¹⁴ selected by the jury, were to be found the famous *Tepidarium* (III. 3) of Theodore Chasseriau (1819 - 1856) as well as *The Battle of Cimbra* (III. 4) by François Joseph Heim (1787 - 1865) and the *Daphnis and Chloé* (*III.5*) of Jean-Léon Gerôme (1824 - 1904). Le Gray took photographic views of the Salon in the same year¹⁵.







III. 3. Théodore Chassériau, *The Tepidarium*, « the room where the women of Pompei would come after leaving their bath to relax and dry themselves.», 1853. Oil on canvas. Height 171 cm., width 258 cm. Musée d'Orsay, Paris

Ill. 4. François Joseph Heim, *The Battle of the Cimbra*. Oil on canvas. 1853. Height 59.4 cm., width 72 cm.. Fogg Museum, Harvard Art Museums

Ill. 5. Jean-Léon Gérôme (1824 - 1904), Daphnis and Chloe. Oil on canvas. 1852. Private collection

¹⁴ See Claude Vignon, Salon de 1853, Dentu, Paris, 1853, p. 54.

 $^{^{15}}$ Two views are currently known, both conserve at the musée d'Orsay under the inventory numbers PHO 2000 13 4 et PHO 2000 13 2.

		Dimensions		omb 2		96" D'ordre
Observations.	4	Cargeur.	autour	Pésignation Des Ouvrages.	Réception Activités.	
· Keww		1	S)	Calm Lagrage Sugar a Capi	Auchin (II)	2761
· Tendre		1 40	~	Decime of Sex golds	Charleston (Charles)	117
· temu		The same of	63	I Mar de faram De Oberns	Charlesont Gatter Well	20
Newal		12	19	De gestrat & M. l. Mary S. De "	Combine (Orman)	2764
. Readu		1.90	100	2 2 Junto	Sind (Antel)	2769
· tendu		1 90	1 Se	Degree South (tra tow lef all you)	Sieuren (Teas Com)	
, Mendo		ile		2 9 Clytic warmite	Rolle (Wieler august)	2767
. Hendre			15	9 . 0 ogis Ogua	Continencte (August)	
· and			. 40	2. I begrand get	9	2769
1 rendu			e u	J groupe de flores (or die vie)	Dontan (La)	\$770 .
Land.			he	I group Seften ?	2	2771 -
nemo			170	S harrier and fight Direct	. 5 .	2792
		100	ge.	Deglage, The first surf hater their Variological	Charmatte (20 At)	27-70 .
· Mation		1 50		9 /5/ 1 9.	_ 9	1774 .
· Kerdu	1450	. 2	90	D gour Guesette Dans unterjet	Destern (Sinter)	2776
, Kendu		2 Ge.		I think to Chast ale Verge	Dumphin (Chatter)	2776
				D Parado No E a 2.6	Dury (Buy)	477
, tendu		120	1 60	9 9 9 da B	S ·	2778
"Vender				and gam pour I fortain	Dogat (Donn)	3779
· Sendy		- 45	1	2 det Descritor	10	2750
. Manda		4	1 40	Cabon gener wine	Con (heath)	2781
· Mendre			· 1)	De lotelin Below	. 0	2/82
, tende		- 3	. 45		. 9	2753
· Cendr		90	. %	Λ	March (16")	2784
· tenda	-	- 95	t le	1 1 1 1	9	511
- Menun	-	- 95	110		0	44
. Yeww	-	- 95	1 10	D hongra Del pillarius (x-)	Pringer Note Molina)	
"tende	-	1 %	1 75	I gottat Sun office De Bagon	or Melina)	坳
. tembe		. 70	85	D Dewerfind	0	2788
, rendn		- 8)		Frofit Sofan fille	(Br. 1011 .	2719
· Mendu		- 45	. \$	Cal " interne , Charten instead on cost ton fall	Billotte (Lin Megh)	\$790
, tendu	-	. 45	- 55	2 June from Sugarbant an Sound	. 7	2791
. Hondu		. 45	ß	9) Journal le legres	() () () () () () () () () ()	柳
Colours v		. 45	-11	Dollar line Segloral la Liberte (himphand I Pararcher)	Morel (Mila Athe)	1793
Unda		1 2	1 %	Col garant Och y	Ligrary (Guttor)	2794
, terou		.5	. 6	Out " Topping for de Vertruden Das Brown , chede	Went (View)	4991.
· tewn	3	. 11	· fe	Jene Venfrat walast	Tigrat (Auguste)	27.96
- rendu		11	1 50-	Descrit Deference	Chapter (drote)	4747
- Neww		51	1 10	, 9 " <u>9 "</u>	. 9	2798
. Hemu		1.	<i>L</i> .	0 0	. 9	1799
· rewin		1 90		Delagage fed Social Delatopher	Bertie (Bowin)	Meein

III. 6. Register of the Paris Salon in 1853 - Cotes : 20150431/47, Ancienne référence aux Archives des Musées nationaux : *KK46

<u>Permalink</u>

Our painting is registered under the number 2794 and the name "1 tableau portrait de Mme G. L. "

M 1/ with Da		· roun
2793 Morel (Mila Jake)		V tendo
2794 Leifley Gullor	1 Oab Waterat I Man a 2	renda
2791, Wery (Vices)	1 Tab " Pagage feet S. Sousandlew Das Brow, stude , So S	

Enlargement of the register



Ink mark on the back of the frame (upper right) corresponding to the register entry number

Our oil on canvas depicts a young woman in an interior space. Its title leaves no doubt as to the model's identity. The initials "GL" can refer at the same time to 'Madame Gustave Legray (with Le Gray being written as one word) and to 'Madame Gertrude Leonardi. Palmira Maddalena Gertrude Leonardi is, without doubt, the portrait's model. Born in Rome on the 23 March, 1923, she would have been 30 when the portrait was painted.

A Realist Portrait

It is real, palpitating life that the public now wants from art :

the daguerreotype and photography have shown the way¹⁶

Claude Vignon, a reviewer of the 1853 Salon, summed up visitors' expectations in the above words. Gustave Le Gray's work answers this formula perfectly, captivating the viewer by its realism, by how it both renders the psychology of the model and treats the material setting, in particular the fabrics.

The psychology of the model

The precision in the rendering of the model's features in the portrait is striking for we are familiar with a photograph of her taken by Le Gray in about 1858 (Ill. 8). Her gentle but penetrating gaze (III.7) immediately captivates the viewer. The model's face is positioned at the exact centre of the canvas with the vertical, median line dividing her face in two. This centrality reinforces the arresting presence of the young woman. She is sitting in profile relative to the viewer, with a part of her bust and her right arm turned behind her towards the back of the space, while her face is turned to us. While her right hand remains out of sight, her left holds a small format book bound in brown leather. But the title on the back of the book is



¹⁶ Claude Vignon, Salon de 1853, Dentu, Paris, 1853, p. 77.

unreadable. This hand creates, through its position, at the bottom left of the canvas, a link between viewer and this woman. Our gaze is led from the hand up along the curve of the arm towards the model's face, where her sparkling brown eyes staring determinedly at us. The painting is constructed out of on the contrast between the verticality of the setting and the curved forms of the model with the latter accentuated by the curvature of the chair.



Ill.7. Gustave Le Gray, Portrait of Madame GL, a detail of her gaze



III. 8. a. Gustave Le Gray, *Portrait of Madame Le Gray,* circa 1858



III. 8. b. Gustave Le Gray, Palmira Leonardi at the age of 25, Paris, May-June 1848, at Auguste Mestral's, 48 rue de Vivienne Daguerreotype 107x81mm Private collection

The realism of the fabrics

The young woman is wearing a simple garment, a dress with a fitted blouse and a black, loose skirt with pleats. Black, a colour that became widespread in nineteenth century fashion thanks to the discovery of synthetic dyes, suggests decency and mourning; two of Madame Le Grey's children had died four years earlier, in 1849 (Julie Octavie, born that year and Elvire Mathilde Julie Miriam born in 1846). The black sets up, moreover, a contrast, with the other fabrics as well as with the colours of the setting.

Tightened at the waist, the garment has long and loose sleeves and an ample, pleated skirt. A woman photographed by Le Gray in 1860 sports the same type of dress as the one that our young woman is wearing hear (III. 9). The sleeve has been moved back up the sitter's left arm, revealing a further lace sleeve on her wrist, embroidered with a floral motif that has been meticulously painted by the artist (III. 10); a frill of the same garment can be made out at the open neckline of the model's dress where it sits beneath a checked fabric. The long, fringed shawl, which stands out against the back of the chair, appears to be held in place by the right hand of the model. The shawl's floral and leaf motifs and red and pink tones echo the contemporary taste for the Orient. Dressed in the fashion of the 1850s, the young woman's hair-style also corresponds to the period with hair done up in a bun and a headband covering her ears.



Ill. 9. Gustave Le Gray, portrait of a Woman (unidentified), circa 1860



III. 10. Gustave Le Gray, Portrait of Madame GL, detail of the sleeve

A Setting of the Napoleon III period

The fact that Palmira is represented in an opulent interior also makes the painting a reflection of Second Empire interior decoration. Louis-Napoleon Bonaparte, the first President of the French Republic in 1848 became Emperor of theç French under the name of Napoleon III on the proclamation of the Empire on the 2 December 1852. The furniture production of the period was given the name 'Napoleon III style'. A perfect example of it the chair in bright wood on which the model is sitting (III. 12). The chair's back top-rail is upholstered in one piece of red velvet while the seat is covered in a red velvet finished with a plant pattern. This velvet, fixed with upholstery nails to a fringed braid. It testifies to the vogue under the Second Empire for trimmings and linings, particularly in furniture-making. This chair without arms but with a curved and well-padded back was called a fumeuse, a smoker's chair. One usually sat astride it with one's elbows resting on the back top-rail in order to smoke's one's cigar, cigarette or pipe. Very often this type of chair was used

to furnish photography studios and was used in them as an accessory for making portraits. Sometimes the model would use it as a support while standing and sometimes it would be used for the model to take up a seated position.

We do not know other works by Le Gray, photographic or painted, where this type of chair is represented. However, there are numerous other photographs in which a model and a fumeuse are found together. An example is the famous portrait of the painter Edouard Manet (1832 - 1883) done in about 1867 by the photographer Gaspard Félix Tournachon, known as Nadar (1820-1910) (III. 11). It is worth noting that Le Gray established his studio in 1855 at 35 boulevard des Capucines, which is from where the Nadar brothers ran their business later on. The chair is placed in front a



III. 11. Gaspard Félix Tournachon, known as Nadar, *Portrait of Edouard Manet*, circa 1867, Paris, BnF



Ill. 12. Gustave Le Gray, *Portrait of Madame GL*, detail of the chair

grey marble fireplace; we see its moulded upright and the mantel. Above the latter lies a framed, moulded mirror and in it is reflected a tripod candle-stick in iron. The room's walls are decorated with wallpapered in alternating bands, an olive green band then a dark green band the latter decorated each time with a delicate vine of birthwort, the herbaceous perennial.



<u>Bibliography</u>

Sylvie AUBENAS (sous la direction de), *Gustave Le Gray, 1820-1884*. [Exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 19 mars-16juin 2002], Paris, BNF - Gallimard, 2002.

Claude VIGNON, Salon de 1853, Dentu, Paris, 1853.

Ned RIVAL, *Tabac miroir du temps - Histoire des mœurs et des fumeurs*, Librairie académique Perrin, 1981.

André ROUILLE, *La Photographie en France - Textes & Controverses : une Anthologie* (1816 - 1871), Éditions Macula, Paris, 1989.

Michel PASTOUREAU, Dominique SIMONNET, Le petit livre des couleurs, Éditions Points Histoire, 2014.

Webography

Thomas CAZENTRE, « Les photographies de Gustave Le Gray », *Le Blog Gallica*, article published 1 January 2013. URL: https://gallica.bnf.fr/blog/01012013/les-photographies-de-gustave-le-gray?mode=desktop.

For a press review of the Salon of 1853, see : Dominique MASSONAUD (dir.). *Le Nu moderne au salon (1799-1853),* Revue de presse. Nouvelle édition en ligne. URL : https://books.openedition.org/ugaeditions/8555

Frise chronologique de la mode 1715 -1914, Musée des Arts Décoratifs, Paris. URL : https://madparis.fr/10-frise-chronologique





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Marc LABARBE EURL - Hôtel des Ventes Saint-Aubin, Maison de Ventes aux enchères publiques (OVV agréé sous le numéro 2002-279, RCS 44270824400011) est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par l'article L.321-1 et suivants du Code de Commerce. Toute référence dans ces Conditions Générales à « Marc LABARBE » ou « OVV Marc LABARBE » sera considérée comme faisant référence à Marc LABARBE EURL. Seule la version en langue Française des présentes Conditions Générales fait foi. Toute version dans une autre langue ne sera considérée qu'accessoire. Les dispositions des présentes Conditions Générales sont indépendantes les unes des autres. La nullité d'une quelconque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres. Marc LABARBE agit comme mandataire du vendeur. Le contrat de vente du bien présenté aux enchères publiques est conclu entre le vendeur et l'acheteur. Les rapports entre Marc LABARBE et l'acheteur sont soumis aux présentes conditions générales. Marc LABARBE ne peut être tenu responsable des fautes commises par le vendeur ou l'acheteur.

AVANT LA VENTE

État des lots

Marc LABARBE conseille aux enchérisseurs d'examiner avec attention avant la vente aux enchères publiques le ou les lots pouvant les intéresser. Les expositions successives permettent aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. Des rapports de conditions sur l'état des lots sont disponibles sur demande auprès de Marc LABARBE. Tous les renseignements concernant l'état d'un lot dans les descriptions du catalogue ou dans les rapports de conditions, ainsi que toute déclaration orale constituent l'expression d'une opinion. Les références faites dans les descriptions du catalogue ou dans les rapports de conditions concernant l'état d'un lot relatives à un accident ou une restauration, sont données afin d'attirer l'attention de l'acheteur. L'état d'un lot peut varier entre le moment de sa description dans le catalogue et celui de sa présentation à la vente. Les éventuelles modifications aux descriptions du catalogue ou les éventuelles modifications aux présentes conditions générales de vente seront annoncées verbalement pendant la vente et consignées au procès-verbal de vente. Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée.

DEROULEMENT DE LA VENTE

Les enchères en salle

La vente se déroule en langue française et les enchères sont effectuées en euros. Les conversions dans les différentes monnaies affichées sur un tableau électronique peuvent légèrement différer des taux légaux. Marc LABARBE se dégage de toute responsabilité dans le cas de non fonctionnement ou d'erreur d'affichage : seul le montant de la dernière enchère tel qu'exprimé par le Commissaire-Priseur

devra être pris en considération. Toute personne désireuse d'enchérir sera tenue avant la vente de remplir auprès de Marc LABARBE un formulaire d'enregistrement. Elle remettra à Marc LABARBE une pièce d'identité ainsi que ses références bancaires. Le formulaire dûment rempli, signé et daté sera remis à Marc LABARBE avant le début de la vente, et un numéro d'enregistrement formalisé par une plaquette numérotée sera affecté à chaque enchérisseur potentiel. Tout enchérisseur sera considéré et présumé avoir agi pour son propre compte, à moins que, avant la vente, il n'ait expressément porté à la connaissance de Marc LABARBE, par écrit, qu'il agissait pour le compte d'un tiers et que ce tiers ait été agréé par Marc LABARBE.

Le fait d'enchérir impliquera automatiquement pour l'enchérisseur qu'il aura lu, compris et accepté les présentes conditions générales de vente. Marc LABARBE se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser à toute personne la participation aux enchères.

Les enchères à distance - ordres d'achat

Des acheteurs potentiels peuvent être dans l'impossibilité d'assister à la vente. Marc LABARBE se réserve le droit d'accepter gracieusement et après vérification préalable de leur identité et références bancaires, les enchérisseurs par l'intermédiaire d'un ordre écrit ou par téléphone. Pour ce faire, des formulaires d'ordre d'achat sont à disposition sur place et annexés au catalogue. Lesdits formulaires devront être adressés et reçus à l'étude au plus tard 24 heures avant le début de la vente. Marc LABARBE agira au nom et pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par le donneur d'ordre.

Si Marc LABARBE reçoit plusieurs ordres écrits pour des montants identiques sur un même lot et si, lors des enchères, ces ordres représentent les enchères les plus élevées, celui-ci sera adjugé à l'enchérisseur dont l'ordre aura été reçu en premier. Marc LABARBE ne pourra cependant pas être tenu pour responsable en cas de demande tardive ou de liaison téléphonique défectueuse, n'ayant pas permis à l'acheteur potentiel d'enchérir. Il en sera de même en cas d'erreur commise par Marc LABARBE dans le contact téléphonique opéré avec l'éventuel acheteur. Marc LABARBE ne pourra accepter tout ordre d'achat écrit ou téléphonique communiqué avant la vente pour lequel il n'aura pas reçu les papiers d'identité de l'acheteur, ses références bancaires et le cas échéant, un dépôt de caution. Marc LABARBE ne pourra accepter tout ordre d'achat écrit dont le montant est inférieur au prix de l'estimation basse.

Montant de l'adjudication

La mise à prix sera fixée à l'entière discrétion du Commissaire-priseur. Le vendeur est en droit de demander au Commissaire-priseur la fixation d'un prix de vente, dit prix de réserve, en dessous duquel il ne souhaite pas que son bien soit vendu. Dans ce cas, si le prix de réserve n'est pas atteint, le lot sera retiré de la vente par un simple coup de marteau. Marc LABARBE ne saurait être tenu responsable en cas de vente d'un lot pour lequel aucun prix de réserve n'aurait été fixé, pour un montant inférieur à l'estimation. L'enchère se termine par le prononcé du mot « adjugé » et par le coup de marteau simultanément donné par le Commissaire-priseur. Seul le prononcé du mot « adjugé » transfère immédiatement la propriété de l'objet du vendeur à l'acheteur et dégage le Commissaire- priseur de toute responsabilité sur l'objet, en particulier en termes de dommages, gardiennage et assurance. Le règlement par l'acheteur au Commissaire-priseur du montant de l'adjudication et des frais en sus lui transfère définitivement la propriété de l'objet.

Transferts des risques et remise du bien acquis

Dès le prononcé de l'adjudication, l'acheteur est responsable de son lot. Le Commissaire- priseur ne pourra être déclaré responsable de tout dommage causé entre l'adjudication prononcée et le retrait par l'acheteur du lot après règlement, en particulier si ce dernier ne récupère pas son véhicule dans un délai raisonnable. Le Commissaire-priseur se réserve le droit avec l'accord de l'acheteur de conserver le véhicule sous sa responsabilité tant que le montant de l'adjudication et des frais en sus ne lui auront pas été totalement réglés. Le règlement s'entend par le dépôt certain du montant de l'adjudication et des frais en sus sur le compte bancaire de l'OVV Marc Labarbe. Les garanties apportées par l'acheteur, quelles qu'elles soient, ne sauraient suffire à obliger le Commissaire-priseur à lui remettre le lot acquis. C'est pourquoi, le Commissaire-priseur laissera à l'acheteur un délai de 2 jours ouvrables dès le prononcé de l'adjudication pour régler son achat. Au-delà de ce délai, la responsabilité en termes de dommages causés à l'objet acquis sera automatiquement transférée à la charge de l'acheteur.

En outre, l'acheteur supportera au-delà de ce délai, les frais éventuels de transfert du bien acquis vers un lieu sécurisé et les frais de gardiennage afférents. Si le bien acquis est un véhicule, un forfait de 150 euros de frais de transfert et un forfait de gardiennage de 40 euros par jour sera appliqué. Ces frais seront à régler directement et sur facture au sous-traitant désignée pour effectuer le transport et assurer le gardiennage. Ils seront supportés par l'acheteur jusqu'au jour du retrait du véhicule chez le sous-traitant. Le règlement au Commissaire-priseur ne saurait suffire à exonérer l'acheteur du règlement des frais de gardiennage. Le sous-traitant chargé de transporter éventuellement les véhicules achetés vers un lieu sécurisé et d'en assurer le gardiennage est luimême dans l'obligation de présenter au Commissaire-priseur son contrat d'assurance à jour et en règle.

Les incidents de la vente

Dans l'hypothèse où deux ou plusieurs personnes auront porté des enchères de même montant de vive voix, par geste ou téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau ou le prononcé du mot « adjugé », le bien sera remis immédiatement en vente au dernier prix prononcé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra à nouveau participer à la reprise des enchères. Conformément à l'article 321-14 alinéa 3 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'acheteur, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Marc LABARBE se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant des intérêts au taux légal, le remboursement de tous les frais engagés pour le recouvrement des sommes dues par lui, ainsi que le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Préemption de l'état français

L'état français dispose d'un droit de préemption sur tout bien mobilier présenté aux enchères publiques. L'exercice de ce droit s'effectue par l'intermédiaire d'un représentant de l'État présent en salle. L'État se substitue alors au dernier enchérisseur et dispose de 15 jours pour confirmer ce droit de préemption. Marc LABARBE ne pourra être tenu responsable de l'exercice de de ce droit par l'État français.

Les frais de vente et le paiement

La vente se fait expressément au comptant. En sus du montant de l'adjudication, l'acheteur devra régler à Marc LABARBE les frais de vente suivants :

- 21% HT + TVA au taux en vigueur pour les objets d'art et de collection, les tableaux, les estampes, les livres le mobilier, l'archéologie, les bijoux et le vin

Des frais supplémentaires et acceptés par les vendeurs peuvent être dus sur certains lots en plus des frais et taxes habituels. Ils seront indiqués au moment de la vente par le Commissaire-priseur. L'OVV Marc LABARBE se réserve le droit de conserver les lots vendus jusqu'à leur paiement intégral et à l'encaissement effectif du montant de l'adjudication.

Le paiement devra être effectué :

- En espèces (euros) jusqu'à 1000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français ou jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers
- Par chèque bancaire (en euros) émis d'une banque française à l'ordre de Marc LABARBE EURL, avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité
- Par carte bancaire moyennant 4% de frais pour les cartes étrangères
- Par virement bancaire en euros à l'ordre de Marc LABARBE EURL Banque BNP PARIBAS, 62 avenue C.Pujol, 31500 TOULOUSE RIB: 30004 00762 00010500317 63 IBAN: FR763000 4007 6200 0105 0031 763 BIC: BNPAFRPPTLS

ENCHERES EN DIRECT VIA LE SERVICE LIVE DU SITE <u>INTERENCHERES.COM</u>

Enchère en direct

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à L'OVV Marc LABARBE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'OVV Marc LABARBE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Ordre d'achat secret

L'OVV Marc LABARBE n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Adjudication

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez L'OVV Marc LABARBE si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objet d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 EUR HT par véhicule (soit +42 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

L'OVV Marc LABARBE ne peut garantir l'efficience de ces modes d'enchères et ne peut être tenu pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finales d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès- verbal.

FICHIER CENTRAL DES IMPAYES

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

L'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'EURL Marc LABARBE et/ou de Maître Marc LABARBE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'EURL Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service «live» de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE ont tous la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE par écrit auprès de contact@marclabarbe.com,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires- Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse email et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'Eurl Marc LABARBE et/ou Maître Marc LABARBE de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

RETRAIT DES LOTS - CIRCULATION INTRA-COMMUNAUTAIRE ET EXPORTATION

Retrait

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. Marc LABARBE se réserve le droit de garder les lots vendus jusqu'au paiement intégral et à l'encaissement effectif du prix d'adjudication, des frais et taxes applicables.

Exportation

Les acheteurs souhaitant exporter leurs achats devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition qu'un justificatif de douane en bonne et due forme soit remis à Marc LABARBE et que le nom de la maison de vente y

soit mentionné en tant qu'exportateur. Tout véhicule provenant de l'Union Douanière française ou bénéficiaire du régime de l'importation temporaire, s'il demeure dans l'Union Douanière, pourra être récupéré sur simple présentation du bordereau dont le montant aura été préalablement et intégralement réglé à l'OVV MARC LABARBE. Si en revanche, l'adjudicataire entend exporter le véhicule hors de l'Union Douanière, il lui appartiendra, sous son entière et seule responsabilité, d'accomplir toutes les démarches et formalités requises par la loi en vigueur. En aucun cas, Marc LABARBE ne pourra être poursuivi pour non-respect ou non-accomplissement desdites formalités. Importation temporaire

Ce régime concerne les véhicules confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront s'acquitter de la TVA applicable au taux en vigueur en sus des enchères. Cette TVA pourra être remboursée à l'acheteur extra-communautaire sur présentation des documents d'exportation dans le délai d'un mois après la vente.

Circulation des biens culturels

La demande d'un document nécessaire à l'exportation d'un bien présentant un intérêt culturel sera assurée par l'OVV Marc LABARBE. Le délai d'obtention d'un tel document pour un bien culturel en vue de sa libre circulation hors du territoire français, c'est-à-dire circulation intracommunautaire (Certificat) ou européen, c'est-à-dire exportation vers un pays 1/3 à l'Union Européenne (Licence d'exportation), ou de tous autres documents administratifs n'affecte pas l'obligation de paiement incombant à l'acheteur.

Protection des espèces en voie de disparition

Certains véhicules peuvent être susceptibles de requérir une licence spéciale du Département français de l'environnement avant de pouvoir quitter la France compte tenu des matériaux présents dans le lot. Nous suggérons aux acheteurs de se renseigner eux-mêmes auprès des autorités compétentes avant d'enchérir.

DROIT DE REPRODUCTION

Marc LABARBE est titulaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite de Marc LABARBE. Marc LABARBE dispose en tant que maison de vente aux enchères publiques, d'une tolérance concernant la reproduction d'œuvres dans son catalogue de vente alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Conformément au droit de la propriété intellectuelle, la vente d'une œuvre n'implique pas la cession du droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

L'EURL Marc LABARBE, opérateur de ventes volontaires est à ce titre soumis au respect des obligations posées par le recueil des obligations déontologiques élaboré par le Conseil des Ventes Volontaires, en date du 21 février 2012. En cas de désaccord entre un client et l'EURL Marc LABARBE, des procédures extra judiciaires de règlement des litiges existent : saisine du commissaire du Gouvernement près le Conseil des Ventes Volontaires, par courrier recommandé avec accusé- réception ou directement en ligne sur le site du CVV.

LOI ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat, toute réclamation, tout litige ou différend le concernant et tout point en découlant, sera régi par le droit français et interprété conformément à celui-ci. A ce titre, l'acquéreur accepte irrévocablement que les tribunaux de France auront la compétence exclusive pour connaître de toute réclamation, tout litige ou différend concernant la vente aux enchères et toutes ses conséquences.

AUCTION

Thursday 17 November 2022 at 5:00 p.m. (UTC+1)



Maison de ventes Marc Labarbe TVA intra : FR20401652979 N° de déclaration : 2002-279